

Document: EB 2019/127/R.31/Rev.1
Agenda: 8(d)(iv)(a)
Date: 12 September 2019
Distribution: Public
Original: English

E



President's report

Proposed loan

Burkina Faso

Agricultural Value Chains Project in the
Southwest, Hauts-Bassins, Cascades and
Boucle du Mouhoun Regions

Project ID: 2000001925

Note to Executive Board representatives

Focal points:

Technical questions:

Abdoul Barry
Country Programme Manager
West and Central Africa Division
Tel.: +225 09 335028
e-mail: a.barry@ifad.org

Samir Bejaoui
Programme Officer
Tel.: +225 07 909589
e-mail: s.bejaoui@ifad.org

Dispatch of documentation:

Deirdre McGrenra
Chief
Institutional Governance and
Member Relations
Tel.: +39 06 5459 2374
e-mail: gb@ifad.org

Executive Board — 127th Session
Rome, 10-12 September 2019

For: Approval

Contents

Abbreviations and acronyms	ii
Map of the project area	iii
Financing summary	iv
I. Context	1
A. National context and rationale for IFAD involvement	1
B. Lessons learned	3
II. Project description	4
A. Project objectives, geographic area of intervention and target groups	4
B. Components/outcomes and activities	4
C. Theory of change	5
D. Alignment, ownership and partnerships	5
E. Costs, benefits and financing	6
III. Risks	10
A. Project risks and mitigation measures	10
B. Environment and social category	11
C. Climate risk classification	11
D. Debt sustainability	11
IV. Implementation	11
A. Organizational framework	11
B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communication	12
C. Implementation plans	13
V. Legal instruments and authority	13
VI. Recommendation	13

Appendices

- I. Negotiated financing agreement
- II. Logical framework

Project delivery team

Regional Director	Lisandro Martin
Country Programme Manager/Programme Officer	Abdoul W. Barry/Samir Bejaoui
Project Technical Lead	Jonathan Agwe
Financial Management Officer:	Radu Damianov
Climate and Environment Specialist:	Sebastien Subsol
Legal Officer:	Gabriel Rodriguez Rico

Abbreviations and acronyms

AfDB	African Development Bank
CREER	Rural Entrepreneurship Resource Centre
IOE	Independent Office of Evaluation of IFAD
Neer-Tamba	Participatory Natural Resource Management and Rural Development Project in the North, Centre-North and East Regions
NPV	net present value
PAPFA	Agricultural Value Chains Promotion Project
PAVAL	Leraba Plain Management and Development Project
PCU	project coordination unit

Map of the project area



 Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.
FIDA Source: FIDA | 18-07-2019

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Borrower:	Burkina Faso
Executing agency:	Ministry of Agriculture and Hydro-agricultural Development
Total project cost:	EUR 112.0 million
Amount of IFAD loan (PAFA-4R):	EUR 51.4 million
Amount of IFAD loan (PAVAL):	EUR 8.22 million
Amount of IFAD grant:	EUR 0.9 million (Green Grant initiative)
Terms of IFAD loans:	The loans are extended on highly concessional terms; they are exempt from interest but subject to a service commission of three quarters of a percentage point (0.75%) per annum and a repayment term of 40 years, including a grace period of 10 years calculated from the date of approval by the Executive Board. The loan principal will be repaid at a rate of 4.5% of the total principal amount per annum commencing in year 11 until year 30, and at a rate of 1% of the total principal amount commencing in year 31 until year 40
Amount of IFAD climate financing:*	EUR 28,389,735
Cofinancier:	African Development Bank (AfDB)
Amount of cofinancing:	EUR 31.8 million
Terms of cofinancing:	Loan
Contribution of borrower:	EUR 12 million
Contribution of beneficiaries:	EUR 7.8 million
Appraising institution:	IFAD
Cooperating institution:	IFAD for PAFA-4R and AfDB for PAVAL cofinancing

* In accordance with the methodologies established by the multilateral development banks (MDBs) for climate finance tracking.

Recommendation for approval

The Executive Board is invited to approve the recommendation contained in paragraph 87.

I. Context

A. National context and rationale for IFAD involvement

National context

1. Political and economic context. The main challenge facing the Government of Burkina Faso for the coming decade is to effect a structural transformation of the economy through strong, sustainable and inclusive growth underpinned largely by a modern, dynamic agriculture sector. The Government prepared the National Plan for Economic and Social Development 2016-2020 to this end. The aim is to arrive at GDP growth averaging 7.7 per cent and create at least 50,000 jobs per year. Such growth is in contrast to the rates posted in 2017 and 2018, at 6.4 per cent and 5.9 per cent respectively. The International Monetary Fund projects annual average growth in GDP of 6.0 per cent in its evaluation of the country's macroeconomic management for the period 2019-2024.
 2. Since 2015 the Government has been faced with social unrest and terrorist attacks attributed to various jihadi groups, in response to which it employs all means possible to restore security.
 3. Population and rural poverty. The population of Burkina Faso, estimated in 2016 at 19.03 million inhabitants,¹ is growing at a rate of 3.1 per cent per year.² Poverty is most prevalent in rural areas. In 2014 the poverty rate stood at 40 per cent.³ In 2016, eight of 10 citizens were living on less than three dollars a day.
 4. Food security. Burkina Faso ranked 89th of 119 countries on the Global Hunger Index for 2018. Around 18 per cent of the population are periodically food-insecure,⁴ with high seasonal variability.
 5. Agriculture sector. The economy is largely dependent on agriculture, which employs 86 per cent of the active population and contributes 35 per cent of GDP. Agriculture provides farming households with 61.5 per cent of their monetary income. The country has vast potential in the form of 9 million ha of arable land, including 233,500 ha of irrigable land, 12 per cent to 14 per cent of which is currently under cultivation, with 500,000 ha of seasonally flooded lowlands that could be developed easily.
 6. Agricultural and rural development strategies. The National Plan for Economic and Social Development is being implemented under the Agro-silvo-pastoral Production Sector Policy 2018-2027 and the Second National Rural Sector Programme covering the period 2016-2020. The latter also provides a framework for implementation of the National Food and Nutritional Security Policy (2018-2027), the National Nutrition Policy (2016) and the National Sustainable Livestock Development Policy.
- Special aspects relating to IFAD's corporate mainstreaming priorities
7. Climate change. Over the coming 20 years, the water balance for the agricultural season will see a decline of about 200 mm in the four targeted regions.

¹ National Statistics and Demography Institute (INSD). 2016 Statistical Yearbook, 2006 census estimates.

² Directorate General of Economy and Planning (DGEP). Profile of Burkina Faso Demographic Dividend in 2014.

³ INSD. The national poverty line is CFAF 82,672 (2003).

⁴ United Nations System. Framework for Cooperation between Burkina Faso and the United Nations System 2018-2020.

8. Gender equality and social inclusion. The incidence and severity of poverty are higher for women (52 per cent) than for men. Women's access to productive resources, particularly land, credit and extension services, remains limited.
9. Youth.⁵ Young people account for 61 per cent of the working age population but 82 per cent of the unemployed. The agriculture sector provides 77 per cent of all employment for young people.
10. Nutrition. In 2017, the prevalence of acute malnutrition was 8.6 per cent. The chronic malnutrition rate is 21.2 per cent.⁶ Malnutrition is an underlying cause of 34 per cent of deaths among children under five.

Rationale for IFAD involvement

11. In response to a request from the Government of Burkina Faso, the Agricultural Value Chains Project in the Southwest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions (PAFA-4R) was designed to contribute to achieving the strategic objectives of the National Plan for Economic and Social Development 2016-2020. The Plan calls for boosting agricultural productivity, adding greater value to agricultural products and promoting entrepreneurship to address the low rate of growth in rural areas. PAFA-4R will help achieve these policy objectives.
12. PAFA-4R will also contribute to the Priority Investments Programme 2019-2021 prepared as part of the G5 Sahel initiative and the United Nations Integrated Strategy for the Sahel. The Priority Investments Programme 2019-2021 is based on three priority thrusts: governance, security and resilience. Under the Resilience and Human Development component of the Priority Investments Programme, the Building Resilience among Smallholder Farmer Women and Youth with Climate-smart Agriculture programme is a direct response to the effects of climate change and food insecurity on rural women and young people.
13. PAFA-4R will target young people (30 per cent of beneficiaries) and women (50 per cent of beneficiaries) in the context of the following activities: (i) improve access to secure land and help the Ministry of Agriculture and Hydro-agricultural Development implement a policy of sustainable access to land; (ii) train beneficiaries in climate-smart agriculture practices such as development of lowlands by planting hedgerows, reforestation around irrigation infrastructure (agroforestry), construction of erosion control structures, financing water saving solar systems and building reservoirs to expand storage capacity; (iii) provide financial support to enable access to inputs and small-scale equipment; and (iv) facilitate market access with product processing and storage.
14. Close collaboration is planned with: (i) the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), to support the creation of an enabling environment for sustainable land access by young people and women; and (ii) the World Food Programme for access to marketing and financial services (e.g. via the Buy-from-Women platform in collaboration with UN Women).
15. PAFA-4R complements the Agricultural Value Chains Promotion Project (PAPFA), which entered into effect on 15 March 2018. It will be implemented through the same components and subcomponents and will support the same value chains (rice, market garden crops, cowpea and sesame) in the southwest and the four regions targeted upon completion of PAPFA in 2024. The project will target two new value chains (non-timber forest products and fish farming) in the four regions during the implementation period.

⁵ International Labour Organization, Economic Commission for Africa and AfDB. Mapping and diagnostic assessment of youth employment in Burkina Faso, 2014.

⁶ INSD. SMART survey 2018.

16. Value chains: The additional value chains were selected on the basis of the following criteria:
- Development of fish farming on a pilot basis, particularly in regard to weir management to potentially benefit young people, is expected to improve household nutrition and create a source of supplementary income.
 - In addition to the economic interest of the non-timber forest products value chain for local and export markets, some of these products have nutritional value and could serve as staple foods during lean periods.

B. Lessons learned

17. The Independent Office of Evaluation of IFAD (IOE), which conducted a country strategy and programme evaluation (CSPE) in Burkina Faso for the period 2007-2017, confirmed that incomes and food security had improved for beneficiary populations, particularly women.
18. Some projects – the Community Investment Programme for Agricultural Fertility, the Small-scale Irrigation and Water Management Project, the Sustainable Rural Development Project and the Participatory Natural Resource Management and Rural Development Project in the North, Centre-North and East Regions (Neer-Tamba) – have shown very positive results in the following areas: soil and water conservation, agroforestry, assisted natural regeneration and other techniques to combat the effects of climate change.
19. Other projects – the Rural Microenterprise Support Project, the Agricultural Value Chains Support Project, the Rural Business Development Programme and the Agricultural Value Chains Promotion Project (PAPFA) – have contributed to job creation and rural microenterprise development to the benefit of rural poor people.
20. The project design takes into account the recommendations of the International Centre for Tropical Agriculture,⁷ which called for systematically building nutrition-sensitive approaches into project design and contributing to the achievement of national objectives.
21. More attention needs to be paid to absorption and implementation capacities, capacity-building for project coordination units (PCUs), service providers and farmer organizations, country-level implementation and project exit strategies. Steps have already been taken to this end by the country team in charge of the Neer-Tamba project, with the organization of frequent implementation and disbursement support missions. This approach has already proven successful, as is apparent in the improved technical and financial performance of that project.
22. PAFA-4R will take into account the recommendations outlined below, which are based on lessons learned drawn by IOE from projects and relating to pro-poor value chain development:
- Promote good governance of value chains by strengthening or creating multi-stakeholder platforms responsible for: (i) disseminating information on prices and markets; (ii) encouraging dialogue among actors; and (iii) providing a space for dispute settlement.
 - Develop project management team capacities by means of: (i) capacity-building partnerships with international agencies and expert service providers; (ii) mentoring by peers on project management; and (iii) a web-based knowledge platform for information exchange.

⁷ International Centre for Tropical Agriculture. Mission report. 2018.

II. Project description

A. Project objectives, geographic area of intervention and target groups

Objectives

23. The goal of PAFA-4R is to contribute to reducing poverty and stimulating economic growth in the Southwest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun regions.
24. The development objective of PAFA-4R replicates that of PAPFA, namely: sustainably improve food security and incomes of farmers engaged in production and value addition in the value chains supported by the project.

Project area

25. PAFA-4R will be implemented in the three regions covered by PAPFA (Cascades, Boucle du Mouhoun and Hauts-Bassins), where it will support two value chains (non-timber forest products and fish farming), and in the Southwest region where activities will take place around the six value chains indicated above.
26. One of the economic hubs of PAFA-4R will be the Douna commune in the Cascades region, where the African Development Bank (AfDB) and the Government are funding the Leraba Plain Management and Development Project (PAVAL).

Target group

27. The target group will comprise: (i) smallholder farmers and their grass-roots organizations; and (ii) agro-entrepreneurs and related trades along the value chains.
28. PAFA-4R will target 70,000 direct beneficiaries belonging to 40,000 households, including 11,425 direct beneficiaries within the framework of the partnership with AfDB for PAVAL being implemented in the Leraba plain.
29. PAFA-4R will target women and youth in particular, in accordance with the sixth priority of the United Nations Integrated Strategy for the Sahel, as well as disabled persons.

B. Components/outcomes and activities

30. PAFA-4R will have the following components: (i) Improving agricultural productivity and production; (ii) Value addition and marketing with civil society engagement; and (iii) Coordination, monitoring and evaluation (M&E) and knowledge management.

Component A: Improving agricultural productivity and production

31. Subcomponent A.1: Access to inputs, advisory services and innovations to boost productivity
32. Subcomponent A.2: Rural infrastructure. This subcomponent calls for developing land and water resources in lowlands apt for rice growing, in market gardening perimeters that can be equipped with wells and around small existing but underdeveloped weirs and artesian springs. Small-scale irrigation units using water saving solar pumps will be built.

Component B: Value addition and marketing with civil society engagement

33. Component B will be based on structuring value chains and increasing value added.
34. Subcomponent B.1: Strengthening value chain organizations. The subcomponent will promote interactions among value chain actors.
35. The Agribusiness Capital Fund (ABC Fund) will be associated with financing for rural microenterprises.

36. A citizen engagement grant will be provided under the Green Grant initiative in the amount of EUR 0.9 million, to set up a Civil Society House for awareness-raising and communication around IFAD and AfDB development initiatives.
37. Support to PAVAL. IFAD will fund the development of 1,410 ha and value chain development by the Government and AfDB in the framework of PAVAL. This project will be based on structural developments, land security and implementation of an environmental and social management plan.
38. Subcomponent B.2: Professionalization of rural microenterprises. This subcomponent will support 1,600 individual and collective rural microenterprises (17,800 beneficiary households), more than 50 per cent of which will benefit women and youth. The aim is to achieve output 2.2 by means of:
 - (i) professionalizing rural microenterprises; (ii) developing the supply of services by rural entrepreneurship centres (CREER); and (iii) financing rural microenterprises.

Component C: Coordination, M&E and knowledge management

39. This component covers all arrangements for technical planning and operational coordination, administrative and fiduciary management, M&E, communication and knowledge management.

C. Theory of change

40. The PAFA-4R theory of change is built around the three fundamental thrusts of IFAD's country programme in Burkina Faso: (i) increasing agricultural productivity; (ii) strengthening the rural economy; and (iii) developing value chains. Higher yields for farming systems and more secure production will generate surpluses for marketing and a rationale for the value addition activities planned under component B.
41. Component A will achieve its objective by: (i) facilitating access to inputs and adapted agricultural advisory services; and (ii) building hydro-agricultural structures and storage infrastructure, in addition to access roads to production sites. Major investments in climate change adaptation technologies are crucial to boost productivity and the sustainability of results. Rural enterprise development (component B) will help to make the labour surplus among rural youth more productive and ensure that quality financial and non-financial services are provided to value chain actors.

D. Alignment, ownership and partnerships

42. Alignment. PAFA-4R will contribute to achieving the strategic objectives of the National Plan for Economic and Social Development, within the framework of the second National Programme for the Rural Sector, in regard to the objectives of the Agro-silvo-pastoral Production Policy under the National Food and Nutritional Security Policy and the Nationally Determined Contribution under the Paris Agreement. The project will contribute to the achievement of several Sustainable Development Goals (SDGs 1, 2, 5, 8, 12 and 13) and the strategic objectives set forth in the IFAD Strategic Framework 2016-2025 and the country strategic opportunities programme (COSOP) 2019-2024. It will also support the implementation of relevant IFAD policies.
43. Ownership. PAFA-4R will be supported by the national structures already in place. The CREER and rural microenterprises will continue to benefit from methodological and technical support from the Entrepreneurs House of Burkina Faso, the Directorate General for Rural Entrepreneurship and other directorates, and the mission structures of the three ministries involved in the project.
44. Partnerships. Complementarities will be sought with the Directorate General for Hydraulic Development and Irrigation in connection with extension and site development with funding from the Government or other donors and the downstream value chain actors.

45. With respect to land tenure, a partnership will be sought with the Agence Française de Développement, AfDB, World Bank and European Union.
46. In terms of environmental management, the options selected will be consistent with the National Action Plan on Adaptation to Climate Change and the Nationally Determined Contribution under the Paris Agreement. Environmental and social impact assessments will be conducted under the supervision of the National Office of Environmental and Social Evaluation, together with preparation of the overall environmental and social management plan.
47. The United Nations Capital Development Fund is a potential partner to pilot the automation of value chains.
48. The Network of Credit Unions of Burkina Faso, the Federation of Credit Unions of Burkina Faso and the Alliance for a Green Revolution in Africa (AGRA) are also potential partners that have expressed interest and could join IFAD in offering inclusive financing.
49. Agence Française de Développement will implement a nation-wide pilot guarantee fund project for small and medium-sized agrifood enterprises. Consideration will be given to collaboration with rural microenterprises in the post-harvest sector.
50. A partnership with FAO will support the development of non-timber forest products.

E. Costs, benefits and financing

51. Subcomponents A.1. and A.2 contribute in part to IFAD financing for climate change adaptation. The total amount allocated to climate action is estimated at EUR 28,389,735 or 47 per cent of total IFAD investment.

Project costs

52. Costs and financing. Total project cost is EUR 112 million, distributed as follows: (i) IFAD, EUR 60.5 million (EUR 51.40 million in the form of a loan and EUR 0.89 million in the form of a grant for PAFA-4R, and EUR 8.22 million in the form of a loan for PAVAL); (ii) beneficiaries, private sector and partners, EUR 7.8 million; and (iii) Government, EUR 7.0 million in the form of tax exemptions and EUR 5.0 million in cash.
53. AfDB will provide parallel financing for the Leraba plain in the amount of EUR 31.8 million (US\$38 million). It will administer EUR 8.2 million of the overall IFAD loan for perimeter development of the plain, value chain development and start-up funding for rural enterprises.
54. Plans call for an allocation of EUR 445,000 for pre-start-up activities (annex 11 of project design report) under the Faster Implementation of Project Start-up (FIPS) Facility.

Table 1

Project costs by component and financier

(Millions of euros)

<i>Components/subcomponents</i>	<i>IFAD loan (PAFA-4R)</i>		<i>IFAD loan (PAVAL)</i>		<i>Green Grant initiative</i>		<i>AfDB</i>		<i>Beneficiaries</i>		<i>Government</i>		<i>Total</i>	
	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>
A. Agricultural productivity and production														
A.1. Access to inputs, equipment and advisory services	7.80	71.6							2.76	25.3	0.34	3.1	10.90	9.7
A.2. Rural infrastructure	23.83	72.1							0.18	0.6	9.05	27.4	33.07	29.5
Subtotal	31.63	71.9							2.94	6.7	9.39	21.4	43.97	39.2
B. Value addition and marketing														
B.1. Strengthening value chain organizations	2.16	40.8			0.89	16.8			0.57	10.7	1.68	31.7	5.30	4.7
B.2. Professionalization of rural microenterprises	10.89	81.5							2.47	18.5	0.01	0.1	13.37	11.9
B.3. PAVAL	-	-	8.22	19.3			31.84	74.8	1.78	4.2	0.71	1.7	42.55	38.0
Subtotal	13.05	21.3	8.22	13.4	0.89	1.5	31.84	52.0	4.82	7.9	2.40	3.9	61.22	54.6
C. Coordination, M&E and knowledge management														
C.1. Coordination and management	4.64	97.0									0.14	3.0	4.78	4.3
C.2. M&E and knowledge management	2.07	100.0									0.00		2.07	1.8
Subtotal	6.71	97.9									0.14	2.1	6.85	6.1
Total	51.39	45.9	8.22	7.3	0.89	0.8	31.84	28.4	7.76	6.9	11.94	10.7	112.04	100.0

Table 2

Project costs by expenditure category and financier

(Millions of euros)

<i>Expenditure category</i>	<i>IFAD loan (PAFA-4R)</i>		<i>IFAD loan (PAVAL)</i>		<i>Green Grant initiative</i>		<i>AfDB</i>		<i>Beneficiaries</i>		<i>Government</i>		<i>Total</i>	
	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>
Investment expenses														
A. Works	22.66	33.2	2.39	3.5			31.84	46.7	0.43	0.6	10.89	16.0	68.21	60.9
B. Equipment and materials														
1. Vehicles	0.32	76.1	0.00	0.9							0.10	23.0	0.42	0.4
2. Equipment and materials	0.53	36.9	0.45	31.6							0.45	31.4	1.43	1.3
Subtotal	0.84	45.8	0.46	24.7							0.54	29.5	1.84	1.6
C. Subsidies and grants	0.67	78.5	0.03	3.7					0.15	17.8			0.86	0.8
D. Consulting services	2.63	81.1	0.44	13.7							0.17	5.2	3.24	2.9
E. Goods, services and inputs														
1. Training, workshops and seminars	4.51	68.7	1.02	15.6	0.89	13.5					0.15	2.2	6.57	5.9
2. Goods, inputs and other services	16.50	59.5	3.88	14.0					7.18	25.9	0.19	0.7	27.75	24.8
Subtotal	21.01	61.2	4.90	14.3	0.89	2.6			7.18	20.9	0.34	1.0	34.31	30.6
Total investment expenses	47.82	44.1	8.22	7.6	0.89	0.8	31.84	29.4	7.76	7.2	11.94	11.0	108.46	96.8
Current expenses														
A. Salaries and benefits	3.01	100.0											3.01	2.7
B. Operating costs	0.56	100.0											0.56	0.5
Total current expenses	3.57	100.0											3.57	3.2
Total	51.39	45.9	8.22	7.3	0.89	0.8	31.84	28.4	7.76	6.9	11.94	10.7	112.04	

Table 3
Project costs by component and year
(Millions of euros)

<i>Components/subcomponents</i>	2020		2021		2022		2023		2024		2025		Total
	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>										
A. Agricultural productivity and production													
A.1. Access to inputs, equipment and advisory services	0.65	1.4	2.10	8.8	3.10	11.4	3.02	31.9	1.58	42.7	0.45	20.6	10.90
A.2. Rural infrastructure	1.21	2.7	14.66	61.3	17.21	63.3							33.07
Subtotal	1.86	4.1	16.75	70.0	23.30	85.8	3.02	31.9	1.58	42.7	0.45	20.6	43.97
B. Value addition and marketing													
B.1. Strengthening value chain organizations	1.11	2.4	0.78	3.3	0.79	2.9	1.76	18.6	0.58	15.7	0.28	12.8	5.30
B.2. Professionalization of rural microenterprises	3.34	7.3	3.32	13.9	3.32	12.2	3.35	35.3	0.02	0.5	0.02	0.9	13.37
B.3. PAVAL	37.83	83.0	2.42	10.1	1.72	6.3	0.58	6.1					42.55
Subtotal	42.28	92.8	6.52	27.2	5.83	21.5	5.69	60.0	0.60	16.2	0.30	13.8	61.22
C. Coordination, M&E and knowledge management													
C.1. Coordination and management	0.86	1.9	0.42	1.8	0.63	2.3	0.55	5.8	1.28	34.6	1.04	47.7	4.78
C.2. M&E and knowledge management	0.57	1.3	0.24	1.0	0.41	1.5	0.22	2.3	0.24	6.5	0.39	17.9	2.07
Subtotal	1.43	3.1	0.66	2.8	1.04	3.8	0.77	8.1	1.52	41.1	1.43	65.6	6.85
Total	45.57		23.93		27.17		9.48		3.70		2.18		112.04

Disbursement

55. To manage resource mobilization, a designated account by donor, denominated in local currency (CFA franc), will be opened at the Central Bank of West African States. Funds will be transferred from this account to an operating account opened in Bobo-Dioulasso. To facilitate the implementation of activities, a subaccount will be opened at the Gaoua branch. The PCU will receive the funds in accordance with the disbursement procedures set forth in the Letter to the Borrower. A disbursement plan will be prepared and updated monthly on a rolling quarterly planning basis.

Summary of benefits and economic analysis

56. The financial analysis shows that all the activities are profitable (see results by model below):

Table 4

Financial results

	<i>Financial internal rate of return (FIRR)</i>	<i>NPV (8%, '000 CFAF)</i>	<i>NPV (8%, EUR)</i>	<i>NPV (8%, EUR) per household</i>	<i>Benefit/ cost ratio</i>
Lowland rice production and market gardening	10%	378	576	144	1.1
Sesame production	44%	273	416	208	1.3
Cowpea production	93%	458	698	349	1.4
Market gardening	61%	15 428	23 518	2 352	2.1
Fish farming weirs	23%	528	803	80	1.1
Onion storage	60%	1 152	1 755	176	1.5
Business services	14%	3 752	5 720	1 907	1.1
Honey production and processing	307%	2 138	3 259	3 259	2.5
Fish farming in enclosures of 100 m ²	NA	2 936	4 476	448	1.7
Shea collection and processing	71%	17 137	26 123	1 045	2.0
Moringa processing	344%	28 904	44 061	1 762	1.5

57. The financial analysis also shows that the project is profitable overall, although not all benefits have been taken into account. Based on the selected assumptions, the net present value (NPV) is CFAF 50 billion, i.e. EUR 76 million. The FIRR is 23.9 per cent. About 66 per cent of the benefits are derived from activities under component A and 34 per cent under component B.
58. A sensitivity analysis shows that the results are robust to an increase in costs of 10 per cent and 25 per cent, a decrease in benefits of 10 per cent and 25 per cent (for example, in the event of drought or another climate event that lowers yields), a delay in the implementation of activities of one or two years and a decrease in the adoption rate. More serious impact would result in the event of a delay in benefits of two years and a decrease in the adoption rate of 25 per cent.

Table 5
Summary of sensitivity analysis

<i>Sensitivity analysis</i>			<i>NPV (8%)</i> <i>('000 CFAF)</i>	<i>Economic internal</i> <i>rate of return (EIRR)</i>
	<i>%</i>	<i>Link to risk matrix</i>		
Baseline scenario			50	23.9%
Costs +	10%	Security problems (and increased security expenditure)	48	22.5%
Costs +	25%		45	20.6%
Incomes -	10%	Drought or other scenario lowering agricultural yields	43	22.3%
Incomes -	25%		33	19.7%
Benefits delayed by one year		Delay in project start-up, security problems	43	20.9%
Benefits delayed by two years			35	17.3%
Adoption rate -	10%	Insufficient support, poorly adapted techniques and materials	40	22.1%
Adoption rate -	25%		25	17.5%

59. Moreover, if the benefits of PAVAL in Leraba are excluded – since part of the project costs are excluded from the financial and economic analysis – the resulting NPV is CFAF 22 billion (EUR 33 million). The EIRR is 15.6 per cent.

Exit strategy and sustainability

60. The project exit strategy is based on: (i) the capacities of professional organizations and their apex organizations; (ii) the CREER approach; (iii) promotion of technologies and farming systems adapted to financial capacities, with the possibility of using the services of financial institutions; and (iv) capacity-building for different types of beneficiaries. Finally, it is also based on the participation of technical services and national, public or private organizations providing advisory assistance and business development services.

III. Risks

A. Project risks and mitigation measures

61. Risks and mitigation measures are outlined below and in annex 9 of the project design report.

Table 6
Project risks and mitigation measures

<i>Risks</i>	<i>Level of risk after mitigation</i>	<i>Mitigation measures</i>
Policy and governance	Moderate	- Participation with other technical and financial partners in policy dialogue
Macroeconomic	Low	- Participation with other technical and financial partners in policy dialogue - Contribution to achieving inclusive growth that creates jobs, reduces poverty and improves the environment for business and governance
Sector strategies and policies	Low	- Knowledge management - Support for preparation of strategies and policies - Institutional, organizational and technical capacity-building for participating ministries
Technical project design	Low	- Standardization of market access subprojects based on technical specifications - Rapid identification of sites and launch of technical studies and social and environmental assessments
Institutional implementation capacity	Moderate	- Continuous capacity-building for management and implementation teams - Close monitoring of performance of PCU by IFAD and the Government
Fiduciary management	Moderate	- Continuous dialogue with the Ministry of Finance - Continuous training
Environmental and social	Moderate	- Hydro-agricultural development, improved and adapted seed, implementation of mitigation and resilience measures - Promotion of innovative technologies (solar, water saving), promotion of agricultural insurance
Security	Moderate	- Put in place security measures for field missions, and special arrangements for service providers

62. Risk linked to AfDB cofinancing for PAVAL. The total area of the Leraba plain is 1,410 ha, of which 410 are already developed and operational. Approximately 200 ha are currently being developed with government funding for delivery in early 2020. Accordingly, 610 ha of the total will be available to conduct development activities in 2020. With respect to the remaining 800 ha, 200 ha will be completed by June 2020 and 600 will be covered by a call for tenders to select the construction firm, with works to be completed by end-2020.

B. Environment and social category

63. The environmental risks related to developing the land, value chains and rural microenterprises have been identified and the social and security country risks will be mitigated.
64. The project has been classified in environmental and social category B, in accordance with the application of thresholds and rules set forth in the Social, Environmental and Climate Procedures (SECAP).

C. Climate risk classification

65. In view of the smallholders' high dependence on and vulnerability to climate conditions and climate change exposure in the four project regions during the coming 20 years, a climate risk category of high is proposed. The SECAP note will be used to perform a more detailed analysis.

D. Debt sustainability

66. In the latest update of the International Monetary Fund country report,⁸ the debt viability analysis confirms that the country's risk of external debt distress remains moderate. Burkina Faso's debt capacity has been revised upward and is considered high. The risk of public debt distress is also moderate.

IV. Implementation

A. Organizational framework

Project management and coordination

67. The Ministry of Agriculture and Hydro-Agricultural Development will provide technical oversight of PAFA-4R. The project will fall under budget line 077, agricultural economy, and will be coordinated by the PAPFA national coordination unit by delegation of the budget officer.
68. To ensure effective financial execution, the Ministry of Agriculture and Hydro-agricultural Development will take a number of steps upon approval of the financing. Detailed information on financial management and disbursement are provided (annex 8 of the project design report, chapter III).

Financial management, procurement and governance

69. Financial management. The administrative and financial management procedures are set forth in the Letter to the Borrower and in the PAPFA project procedures manual, as updated and revised.
70. Financial management of PAFA-4R will be based on a financial monitoring system comprising four pillars: (i) financial resources monitoring; (ii) budgetary monitoring; (iii) accounting monitoring; and (iv) financial and physical monitoring.
71. Overall, the project financial management risk is deemed high at design, but will be mitigated by a number of measures to enable IFAD minimum requirements to be met under the applicable procedures and to provide accurate and regular information on financing status as required.

⁸ International Monetary Fund Country Report No. 19/15, February 2019. (www.imf.org/~media/Files/Publications/CR/2019/French/1BFAFA2019001.ashx).

72. The project accounts and management will be audited annually by a qualified independent auditor recruited by the project and acceptable to IFAD. The audit reports will be transmitted to IFAD between four and six months after the end of the budget year, on risk of suspension of disbursements.
73. Procurement. The works, goods and consulting services required for the project and funded out of its resources will be delivered in accordance with the prevailing procurement regulations in Burkina Faso, to the extent that such regulations are compatible with those of IFAD. The procurement methods employed will be consistent with the national framework. For amounts subject to public procurement, competitive bidding will be used. A procurement plan based on the annual workplan and budget will be prepared each year.
74. Governance. PAFA-4R will apply the principles of good governance and transparency.

B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communication

75. Monitoring and evaluation. The indicators are presented in the logical framework and the project will employ the M&E system set up by PAPFA, which is compliant with the requirements of the Government and IFAD.
76. The project will facilitate participation of the Government in the Advancing Knowledge for Agricultural Impact initiative to improve operational planning of interventions in the agriculture sector and build M&E capacity with a view to achieving the SDGs.
77. Learning and knowledge management. Knowledge management and communications will be guided by the joint strategy prepared under the Neer-Tamba and PAPFA projects, and will be reviewed and completed upon start-up of PAFA-4R.

Innovation and scaling up

78. Synergies and complementarities with PAPFA will generate learning to inform the strategic approach by combining soil and water management with value chain promotion.
79. In terms of land tenure security, the PAPFA and PAFA-4R projects will apply the same provisions as the Neer-Tamba project. The complementary PReCA⁹ project being prepared by the World Bank to assist communes with setting up communal land tenure services could provide support around the land tenure clarification process. The PAPFA and PAFA-4R projects will follow these pilot activities, as well as AfDB activities in the Leraba plain.

Communication strategy to raise IFAD's profile among stakeholders and mitigate reputational risks

80. Communication among actors based on sharing best practices and knowledge acquired will be encouraged by setting up thematic exchange groups, guided exchange visits, national and regional workshops, and other events.

Improving transparency and beneficiary participation in planning and monitoring implementation of the project interventions

81. To promote more active engagement by citizens and civil society, ownership of the project results and impact by beneficiaries will be promoted through transparency and accountability. IFAD, under the Green Grant initiative, proposes that US\$1 million of the IFAD loan be converted to grant funding to strengthen participation in the project by citizens, particularly grass-roots organizations.

⁹ Agriculture Resilience and Competitiveness Project.

C. Implementation plans

Implementation readiness and start-up plans

82. As PAFA-4R was designed to develop complementarities with PAPFA by scaling up successful results, activities should commence quickly. A detailed budget of EUR 445,000 for pre-start-up activities was prepared well before project approval (see annex 11 of the project design report).

Supervision, midterm review and completion plans

83. IFAD will conduct the supervision and monitoring missions directly, with the participation of country representatives, at the rate of two supervision missions per year. To the extent possible, supervision will take place jointly with AfDB to ensure consistency in implementation. The midterm review will be conducted jointly by IFAD and the Government at the end of year three. The completion mission, together with a closing workshop, will be held with all stakeholders at the end of the project, to serve as a basis for the completion report.

V. Legal instruments and authority

84. A financing agreement between Burkina Faso and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the Borrower for PAFA-4R. A copy of the negotiated financing agreement is attached in appendix I.
85. Burkina Faso is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
86. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Policies and Criteria for IFAD Financing.

VI. Recommendation

87. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a loan on highly concessional terms to Burkina Faso in an amount equivalent to fifty-one million four hundred thousand (EUR 51,400,000) and a grant under the Green Grant Initiative in an amount of eight hundred ninety thousand euros (EUR 890,000) for the PAFA-4R project, and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

RESOLVED FURTHER: that the Fund shall provide a loan on highly concessional terms to Burkina Faso in an amount equivalent to eight million two hundred twenty thousand euros (EUR 8,220,000) in cofinancing for the PAVAL project, and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Gilbert F. Hougbo
President

Accord de financement négocié

Projet d'appui aux filières agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun

(Négociations conclues le 3 septembre 2019)

Prêt N°: _____

Don N°: _____

Nom du Projet: Projet d'appui aux filières agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R) ("le Projet")

Le Burkina Faso ("l'Emprunteur/le Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA")

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

ATTENDU QUE l'Emprunteur/le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un Prêt et un Don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord;

CONSIDÉRANT que le Fonds a accepté de financer le Projet;

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles qu'amendées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/au Bénéficiaire un Prêt et un Don (le "financement"), que l'Emprunteur/le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. A. Le montant du Prêt est de cinquante-et-un millions quatre cent mille euros (51 400 000 EUR).

B. Le montant du Don est de huit cent quatre-vingt-dix mille euros (890 000 EUR).

2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et exempt d'intérêts, mais supporte une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais de service du Prêt. Le Prêt comporte un délai de remboursement de quarante (40) ans dont un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds. Le Principal du Prêt sera remboursé à un taux de 4,5% du montant total du Principal per annum à partir de l'année onze (11) et jusqu'à l'année trente (30), et à un taux de 1% du montant total du Principal per annum à partir de l'année trente-et-un (31) et jusqu'à l'année quarante (40).
3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est l'Euro.
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du Principal et le paiement de la commission de service du Prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Un compte désigné libellé en Francs de la Communauté Financière Ouest Africaine (CFA) sera ouvert par l'Emprunteur/le Bénéficiaire auprès de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour l'utilisation exclusive du Projet. L'Emprunteur/le Bénéficiaire doit informer le Fonds sur l'identité des fonctionnaires autorisés à exploiter le compte désigné.
7. Un compte d'opérations libellé en Franc CFA sera ouvert à Bobo-Dioulasso. Un sous compte sera ouvert à l'antenne du PAFA-4R de Gaoua.
8. L'Emprunteur/le Bénéficiaire fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de sept millions d'euros (7 000 000 EUR) sous forme d'exonération de taxes et de cinq millions d'euros (5 000 000 EUR) sous forme de contribution décaissable.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles (MAAH) en tant que tutelle technique. Ce dernier assumera la responsabilité de l'exécution du Projet.
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du financement du Projet sera 6 mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur/le Bénéficiaire. La date de clôture du financement sera fixée conformément aux Conditions Générales.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par le Code et les procédures en vigueur au Burkina Faso dans la mesure où ils sont conformes aux Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier.

Section D

1. Le Fonds administrera le Prêt et le Don et supervisera le Projet, et l’Emprunteur/le Bénéficiaire mettra en œuvre et assurera sa propre administration et supervision du Prêt, du Don et du Projet.

Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent les conditions préalables au premier décaissement et s’ajoutent à la condition prévue à la Section 4.02 b) des Conditions générales:

- a) Les arrêtés portant création: i) du PAFA-4R le rattachant au Comité de Revue; et ii) du Comité d’Orientation du Projet d’Appui à la Promotion des Filières Agricoles (PAPFA) ont été respectivement pris et amendés afin de refléter les spécificités du PAFA-4R.
- b) La non objection du FIDA à l’égard de la version amendée du Manuel de procédure de gestion administrative, financière et comptable du PAPFA afin de refléter les spécificités du PAFA-4R a été obtenue.
- c) Le personnel clé du Projet (le Coordonnateur, le Responsable administratif et financier et le Responsable Suivi-Évaluation et Gestion des savoirs) a été recruté conformément à la section II.10 de l’Annexe 1 du présent Accord.
- d) Le logiciel comptable du PAPFA est configuré afin de tenir compte des spécificités du PAFA-4R.
- e) Le compte désigné et les comptes d’opérations sont ouverts et les spécimens de signatures ont été envoyés au FIDA.

2. Les éléments ci-dessous et ceux décrits à l’Annexe 3 sont désignés comme motifs supplémentaires de suspension du présent Accord.

- a) Le Manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable, ou l’une de ses dispositions a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l’objet d’une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds, et le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Projet.
- b) Tout personnel clé du Projet tel que décrit dans le Manuel des procédures de gestion administrative, financière et comptable a été recruté, transféré ou retiré de ses fonctions sans l’accord préalable du FIDA.

3. Le présent Accord est soumis à la ratification de l’Emprunteur/du Bénéficiaire.

4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l’adresse figurent ci-dessous:

Pour l’Emprunteur/le Bénéficiaire:

Le Ministre
Ministère de l’Économie, des Finances
et du Développement
03 BP 7008 Ouagadougou 03
Burkina Faso

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de
développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

BURKINA FASO

Lassané KABORE
Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date: _____

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. Population cible. Le Projet visera l'ensemble des acteurs engagés dans les filières visées que sont le riz, le maraichage, le sésame, le niébé, la pisciculture et les produits forestiers non-ligneux (PFNL): i) des petits exploitants agricoles travaillant dans les filières ciblées; ii) des agro-entrepreneurs et métiers connexes intervenant tout au long des filières et leurs organisations, dont notamment les fournisseurs d'intrants, les fournisseurs et réparateurs des fournisseurs agricoles, les transporteurs et leurs organisations. Le Projet ciblera environ 70 000 bénéficiaires directs appartenant à environ 40 000 ménages. Le PAFA-4R ciblera en particulier les femmes et les jeunes (18-35 ans).

2. Zone d'intervention du Projet. Le Projet couvrira la zone d'intervention du PAPFA, à savoir les régions des Cascades, de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins et interviendra également dans la région du Sud-Ouest.

3. Finalité. La finalité du Projet est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles intervenant dans la production et la valorisation de produits des filières soutenues par le Projet.

4. Objectifs. L'objectif du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et de stimuler la croissance économique dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun.

5. Composantes. Le Projet comprendra trois composantes:

5.1. Composante A. Amélioration de la productivité et la production agricole. La composante A est divisée en deux sous composantes.

5.1.1. Sous-composante A.1. Accès aux intrants, au matériel et au conseil agricole. Cette sous-composante visera l'amélioration significative des rendements des cultures et élevage (apiculture et pisciculture) ciblés par la promotion de l'accès: i) aux intrants (semences certifiées, plants, engrais, géniteurs ou alevins, aliments) selon des itinéraires techniques raisonnés; ii) aux équipements; iii) au conseil technique de qualité; et iv) aux innovations dont les intrants biologiques et leur diffusion en milieu paysan. Des mesures d'accompagnement seront mises en place notamment en matière d'intégration du genre, d'alphabétisation fonctionnelle, d'éducation nutritionnelle et environnementale (changements climatiques).

5.1.2. Sous-composante A.2. Infrastructures rurales. Cette sous-composante visera la valorisation de la ressource en terre et en eau dans une démarche d'intégration et de diversification des activités. Les interventions se concentreront au niveau des bas-fonds à vocation rizicole, des périmètres maraîchers pouvant être équipés de forage, des petits barrages existants mais faiblement valorisés et des sources artésiennes.

5.2. Composante B. Appui à l'amélioration de la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles, à travers l'engagement des citoyens. Cette composante aura pour objectif d'appuyer la structuration des chaînes de valeur et l'augmentation de la valeur ajoutée pour les produits agricoles ciblés (riz, maraichage, niébé, sésame) et les PNFL (miel, karité, moringa, etc...) en soutenant en particulier des microentreprises rurales (MER), y compris celles qui fournissent des services en amont et en aval de la chaîne de production. Cette composante est divisée en deux sous-composantes.

5.2.1. Sous-composante B.1. Renforcement des organisations de filières. Cette sous-composante transversale construira les interactions entre les acteurs des filières, de la production à la consommation. La sous-composante comprendra les volets suivants: i) la promotion de la contractualisation entre les organisations paysannes faitières dans

les filières ciblées; ii) la promotion de la contractualisation entre les organisations paysannes de base impliquées dans les sous-projet d'accès aux marchés et les commerçants; iii) la préparation et la mise en œuvre d'une approche qualité; iv) la contractualisation selon les modèles de partenariats public-privé, en particulier pour les PFNL; v) l'appui aux investissements structurants le long des filières ciblées afin de résoudre les contraintes clés; vi) l'identification des produits financiers appropriés et adaptés, et la digitalisation des chaînes de valeur sélectionnées.

5.2.2 Sous-composante B.2. Professionnalisation des MER. Cette sous-composante visera la prestation de services et la valorisation des produits agricoles par des MER dans les filières ciblées. L'objectif sera d'appuyer des MER individuelles et collectives, dont plus de 50% à destination des femmes et des jeunes. Cette sous-composante visera donc:

i) la professionnalisation des MER; ii) le développement de l'offre de services par les Centres de ressources en entrepreneuriat rural (CREER); iii) le financement des MER. Les MER continueront à bénéficier de l'appui méthodologique et technique de la Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF) et de la Direction Générale de la Promotion de l'Économie rurale (DGPER) qui elles aussi, bénéficieront sous forme de convention, de l'accompagnement du Projet.

5.3. Composante C. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs. Cette composante couvre l'ensemble des dispositifs de planification et de coordination opérationnelle, de gestion administrative et fiduciaire, de suivi-évaluation, communication et gestions des savoirs.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. Organisation et gestion du Projet. Le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles (MAAH) sera le ministère de tutelle technique du PAFA-4R et assumera la responsabilité de l'exécution du Projet.

7. Comité de Revue (CR).

a) Composition. Il sera créé au sein du programme budgétaire "077" - "Économie agricole" du MAAH - un CR qui sera l'organe d'orientation et de pilotage du Projet. La présidence du CR sera assurée par le Secrétaire général du MAAH et le secrétariat par le Responsable du Programme budgétaire. Le Comité sera composé d'un représentant du Cabinet du Ministre, de Directeurs Généraux ou de leurs représentants (des Études et des Statistiques sectorielles, de l'Économie et de la Planification, du budget, de la Coopération, des Aménagements hydrauliques et du Développement de l'Irrigation, du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural, des Productions végétales); le Directeur du Contrôle des Marchés publics et des Engagements financiers, le Directeur de l'administration et des finances du MAAH, le Secrétaire Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire; le Secrétaire Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles, les coordonnateurs de projets du programme budgétaire et le Président de la Chambre Nationale d'Agriculture (ou de leurs représentants) ainsi que des membres observateurs représentants des partenaires techniques et financiers concernés, le Directeur de la Coordination des Projets et Programmes et le Directeur des Marchés Publics du MAAH.

b) Responsabilités. Le CR se réunira deux fois par an en sessions ordinaires et aura notamment les fonctions suivantes: i) examiner et adopter les différents rapports d'évaluation du Projet; ii) examiner et adopter les programmes d'activités annuels, les budgets et les plans de passation des marchés; ou encore iii) de faire des recommandations à l'attention du chargé/chef de projet et des différents partenaires intervenant dans la vie du Projet.

8. Comité d'Orientation (CO).

a) Composition. Il est créé au sein du MAAH, un CO qui sera chargé d'examiner les documents et rapports de travail avant leur soumission pour adoption au CR. La présidence du CO sera assurée par le Directeur Général de la Promotion de l'Économie Rurale ou son représentant. Le Comité sera composé de Directeurs Régionaux de la zone d'intervention du projet ou leurs représentants (de l'Économie, de la Planification, de l'Agriculture, et des Aménagements Hydro-agricoles); les Présidents des Conseils Régionaux de la zone d'intervention, du Directeur du Suivi et de la Coordination des Projets et des Programmes de la Direction Générale des Études et des Statistiques sectorielles du MAAH (ou de leurs représentants), un représentant de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso; de la Chambre National d'Agriculture; de chaque filière promues par le Projet, de la Confédération paysanne du Faso; des Présidents de l'Association des Municipalités du Burkina Faso, ainsi que des représentants de Organisations Professionnelles de transformation par filières ciblées dans la zone d'intervention du projet. Des membres observateurs feront également partie du CO avec des représentants des Institutions de Microfinance, des ONG et Associations intervenant dans chaque filière promue par le projet; du Secrétariat Permanent des ONG; du Groupement d'Intérêt Économique des CREER ainsi que des projets et programmes intervenant dans chaque filière ciblées par le Projet.

b) Responsabilités. Le CO se réunira une fois par an en session ordinaire et autant de fois que nécessaire en sessions extraordinaires. Il sera en charge d'examiner: i) le plan global du Projet; ii) les différents rapports d'activités et d'évaluation du Projet; iii) les programmes d'activités annuels; et iv) tout dossier soumis à son appréciation relative à l'exécution du Projet.

9. Unité de coordination du Projet (UCP). La coordination sera confiée à l'UCP nationale du PAPFA ainsi qu'aux deux Unités de coordination régionales (UCR) du PAPFA, basées à Bobo-Dioulasso et Dédougou et à une troisième UCR, qui sera mise en place à Gaoua.

a) Composition. L'UCP sera composée de: i) un Coordonnateur, ii) un Responsable administratif et financier; iii) un Responsable en suivi-évaluation et gestion des savoirs; iv) un Responsable en passation des marchés; v) un spécialiste en pisciculture; et vi) un spécialiste en produits forestiers. L'équipe sera assistée par un comptable PAPFA, un assistant comptable et le personnel d'appui nécessaire (chauffeur, logistique, secrétaire et gardiens).

Les UCR seront composés de: i) un coordinateur régional; ii) un chargé des infrastructures rurales; iii) un agronome; iv) un spécialiste en développement des entreprises; et v) un chargé de suivi-évaluation et gestion des savoirs et de personnel d'appui.

b) Responsabilités. L'UCP aura en charge la coordination générale, la contractualisation avec les prestataires et le suivi des contrats, la gestion des ressources et du patrimoine, le suivi-évaluation et la gestion des savoirs, la conduite d'études, les relations avec l'État, les partenaires techniques et financiers du Fonds et les institutions partenaires. Elle disposera d'une autonomie de gestion administrative et financière, de programmation et de budgétisation. L'UCP sera responsable de la mise en œuvre administrative et financière du Projet ainsi que de sa stratégie d'intervention.

10. Système de Suivi-Évaluation (SSE). Le PAFA-4R s'appuiera sur le SSE mis en place pour le PAPFA. Il sera utilisé comme un outil d'aide à la prise de décisions aux différents niveaux d'exécution du Projet. Le SSE permettra de vérifier l'état d'avancement du Projet, l'atteinte des produits et effets escomptés, l'impact des interventions sur les groupes cibles et de renseigner une liste d'indicateurs conformément au Système de mesures des résultats opérationnels développé par le FIDA. Le SSE du PAFA-4R comprend un suivi interne permanent des activités réalisées avec la contribution des partenaires et un

suivi-évaluation externe ponctuel et périodique réalisé sur la base d'enquêtes et d'études. Un Cadre logique et un Cadre de mesure des résultats ont été élaborés pour le PAFA-4R.

11. Recrutement et gestion du personnel. L'ensemble du personnel sera recruté sur concours donnant lieu à des appels publics à candidature (approuvés ex-ante par le FIDA pour le personnel technique). Pour le personnel clé les résultats du processus de sélection devront être validés par le Fonds. Pour le personnel déjà sous contrat avec une autre structure, des modalités de mise à disposition (fonctionnaires) ou de prêt remboursable (ONG, Bureau d'étude, etc.) pourront être envisagées. Dans tous les cas, ces personnes seront placées sous l'autorité exclusive du Projet. Les contrats de travail seront des contrats de salarié et non des contrats de prestation de services. Initialement prévus pour une durée d'un an, hors période d'essai, ils deviendront de droit, en cas de renouvellement successifs, des contrats à durée indéterminée. Les indemnités et frais de licenciement potentiels devront faire chaque année l'objet d'une inscription budgétaire. Les bulletins mensuels de salaire préciseront les contributions respectives de l'employeur et du salarié au système de protection sociale ainsi que les retenues effectuées à la source pour paiements d'impôts dus par le salarié et l'employeur. Une évaluation objective du personnel sera réalisée annuellement. Elle servira de base aux décisions de renouvellement ou de dénonciation des contrats.

12. Examen à mi-Parcours. Le MAAH et le Fonds procèderont conjointement à un examen de l'exécution du Projet au plus tard à la moitié de la période d'exécution du Projet sur la base de termes de mandat établis par le MAAH et approuvés par le Fonds. Cet examen permettra d'apprécier notamment, la réalisation des objectifs du Projet et les difficultés rencontrées et, de recommander les réorientations qui s'avèreraient nécessaires pour atteindre ces objectifs et résoudre les difficultés.

13. Manuel des procédures de gestion administratives, financières et comptables. Mise à jour du Manuel: Le MAAH mettra à jour le Manuel des procédures administratives, financières et comptables du PAPFA. Ce Manuel inclura entre autres: i) la coordination institutionnelle courante du Projet; ii) le budget, les procédures de décaissement, de passation des marchés, de surveillance et d'évaluation, de gestion financière et de rapport; iii) les procédures de recrutement du personnel clé du Projet ou de toute assistance technique; iv) une description détaillée des modalités de mise en œuvre du Projet; et v) toutes autres procédures ou modalités administratives, financières ou techniques requises par le Projet.

Approbation et adoption: Le MAAH adressera un projet de Manuel amendé au FIDA pour commentaire et approbation. Le Manuel adopté suite à l'approbation du FIDA ne pourrait pas faire l'objet de modification ou d'abrogation sans l'accord écrit préalable du Fonds.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du Prêt et du Don. a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du Prêt et du Don, le montant du Prêt et du Don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories de dépenses	Montant alloué au titre du Prêt (en Euro)	Montant alloué au titre du Don (en Euro)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	20 400 000	-	100% HT hors contribution des bénéficiaires et gouvernement
II. Équipements et matériels	800 000	-	100% HT hors contribution du gouvernement
III. Subventions et dons	700 000	-	100% hors contribution des bénéficiaires
IV. Biens, services et intrants	21 300 000	810 000	100% hors contribution des bénéficiaires et gouvernement
V. Salaires et indemnités	3 200 000	-	100%
Non Alloué	5 000 000	80 000	
TOTAL	51 400 000	890 000	

2. Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses relatives à la catégorie II – Équipements et matériels, incluent également les dépenses liées aux véhicules.
- ii) Les dépenses relatives à la catégorie IV – Biens, services et intrants, incluent également les dépenses liées aux Services de Consultants et aux formations, ateliers et séminaires.
- iii) Les dépenses relatives à la catégorie V – Salaires et indemnités, incluent également les dépenses liées aux Coûts de fonctionnement.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l’Emprunteur/du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du Prêt et du Don du Fonds si l’Emprunteur/le Bénéficiaire n’a pas respecté l’une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d’avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Recrutement du personnel. La sélection du personnel du Projet se fera par voie d’appel d’offres national publié dans la presse nationale selon les procédures actuelles de l’Emprunteur/Bénéficiaire, excluant toute discrimination et acceptable par le Fonds. Un cabinet indépendant expérimenté sera recruté par le MAAH pour l’assister dans la sélection du personnel du Projet (dont les techniciens). Les contrats seront établis conformément à la législation en vigueur sur le territoire de l’Emprunteur/du Bénéficiaire. Le recrutement du personnel, et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d’appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l’Emprunteur/du Bénéficiaire.

2. Égalité. Toute discrimination fondée sur le sexe, l’âge, l’appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l’Emprunteur/du Bénéficiaire. Cependant, l’Emprunteur/le Bénéficiaire s’engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes et de jeunes dans le cadre du Projet.

3. Planification, suivi et évaluation. L’Emprunteur/le Bénéficiaire veillera à ce que: i) un système de planification, suivi et évaluation soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d’entrée en vigueur du présent Accord.

4. Conformité aux procédures d’évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP). L’Emprunteur/le Bénéficiaire veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA.

5. Mesures anticorruption. L’Emprunteur/le Bénéficiaire doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

6. Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements. L’Emprunteur doit s’assurer que:

- a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés aux Unités de gestion du projet pour sa mise en œuvre;
- b) les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c) tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

Prêt N°: _____

Nom du Projet: Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL) ("le Projet")

Le Burkina Faso ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA")

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

ATTENDU QUE l'Emprunteur a sollicité du Fonds un Prêt pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

CONSIDÉRANT que le Fonds a accepté de financer le Projet;

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles qu'amendées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un Prêt (le "financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du Prêt est de huit millions deux cent vingt mille Euros (8 220 000 EUR).

2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et exempt d'intérêts, mais supporte une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais de service du Prêt. Le Prêt comporte un délai de remboursement de quarante (40) ans dont un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds. Le Principal du Prêt sera remboursé à un taux de 4,5% du montant total du Principal per annum à partir de l'année onze (11) et jusqu'à l'année trente (30), et à un taux de 1% du montant total du Principal per annum à partir de l'année trente-et-un (31) et jusqu'à l'année quarante (40).

3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est l'Euro.

4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

5. Le remboursement du Principal et le paiement de la commission de service du Prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.

6. Un compte désigné libellé en francs de la Communauté Financière Ouest Africaine (CFA) sera ouvert par l'Emprunteur auprès de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour l'utilisation exclusive du Projet. L'Emprunteur doit informer le Fonds sur l'identité des fonctionnaires autorisés à exploiter le compte désigné.

7. L'Emprunteur recevra les fonds selon les procédures de décaissement prescrites dans la Lettre de Nomination signée avec la Banque africaine de développement (BAD).

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles (MAAH) en tant que tutelle technique. Ce dernier assumera la responsabilité de l'exécution du Projet.

2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.

3. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du financement sera 6 mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur. La date de clôture du financement sera fixée conformément aux Conditions générales.

4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par le Code et les procédures en vigueur au Burkina Faso dans la mesure où ils sont conformes aux Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets de la BAD dont le présent financement intervient à titre de cofinancement du FIDA au PAVAL. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs et l'échéancier.

Section D

1. La BAD administrera le Prêt et supervisera le Projet conjointement avec le Fonds, et l'Emprunteur mettra en œuvre et assurera sa propre administration et supervision du Prêt du Projet.

Section E

1. Les éléments ci-dessous et ceux décrits à l'Annexe 3 sont désignés comme motifs supplémentaires de suspension du présent Accord.

- a) Le Manuel de procédures administratives, financières et comptables, ou l'une de ses dispositions, a été suspendue, résiliée en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable de la BAD, et le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Projet.
- b) Tout personnel clé du Projet (le Coordonnateur, le Responsable administratif et financier et le Chargé de suivi-évaluation) tel que décrit dans le Manuel des Procédures administratives a été recruté, transféré ou retiré de ses fonctions sans l'accord préalable de la BAD.

2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles générales préalables aux retraits:

- a) L'entrée en vigueur de l'Accord entre le Burkina Faso et la Banque Africaine de Développement pour le PAVAL.
- b) La signature de la Lettre de Nomination avec la BAD.
- c) La non objection de la BAD à l'égard du Manuel de procédure de gestion administrative, financière et comptable du Projet.
- d) Le personnel clé du Projet a été recruté conformément à l'Annexe 3 du présent Accord.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur

Le Ministre
Ministère de l'Économie, des Finances
et du Développement
03 BP 7008 Ouagadougou 03
Burkina Faso

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Copie à:

M. Mouldi Tarhouni
Chef de Division agriculture eau et assainissement
et social pour l'Afrique de l'Ouest
Banque africaine de développement
Abidjan, Côte d'Ivoire

Le présent Accord, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l’Emprunteur.

BURKINA FASO

Lassané KABORE
Ministre de l’Économie, des Finances et du Développement

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date: _____

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. Zone et modalités d'intervention. Les interventions du Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R) seront concentrées dans des zones vulnérables à la pauvreté ayant le potentiel nécessaire pour devenir des micro-pôles économiques sur la base des filières ciblées par le Projet. La plaine de la Léraba constituera un micro-pôle de développement appuyé par le PAFA-4R pour les aspects de mise en valeur et de développement des filières. La zone d'intervention est décrite en détail dans le document de projet du PAVAL.

Dans ce micro-pôle de développement, l'appui du PAFA-4R concerne le financement des activités d'appui à la production et de valorisation (commercialisation, transformation), selon ses modalités techniques d'intervention, dans le cadre d'un cofinancement parallèle avec la BAD.

2. Groupe cible. Il est estimé que les activités financées par le FIDA dans le cadre du PAVAL bénéficieront à 11 425 bénéficiaires directs appartenant à environ 6 000 ménages à travers le développement des filières et la création ou la consolidation de microentreprises rurales.

3. Finalité. La finalité du Projet est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles intervenant dans la production et la valorisation de produits des filières soutenues par le Projet.

4. Activités financées. Il s'agit d'un appui au PAVAL pour: i) le développement des infrastructures de stockage, de commercialisation et de transformation, la construction d'un comptoir de vente équipé et doté de bureaux pour l'union des producteurs de la vallée; ii) l'appui-conseil aux producteurs et à la structuration des organisation paysannes; iii) l'appui à l'accès aux intrants (semences certifiées, engrais de qualité, produits phytosanitaires homologués) et à l'équipements agricoles; iv) la gestion de l'eau et des sols; et v) le développement de l'agrobusiness (installation de jeunes entrepreneurs; facilitation d'échanges et de contractualisation entre les opérateurs; appui aux métiers para-agricoles; appui à la mise en marché des produits). Ces activités seront mises en œuvre par l'unité de gestion du PAVAL suivant les procédures de la BAD et les modalités qui seront arrêtées dans la Lettre de Nomination entre le FIDA et la BAD.

II. Dispositions relatives à l'exécution

5. Organisation et gestion du Projet. Le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles (MAAH) sera le ministère de tutelle technique du PAVAL.

6. Unité de gestion du Projet (UGP). La coordination sera confiée à l'Unité de gestion du Projet PAVAL existante présentement en charge de la restructuration et de la mise en valeur de la plaine aménagée de Niofila-Douna (PRMV/ND).

7. Composition de l'UGP. Le projet sera exécuté sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles (MAAH) et rattaché au programme budgétaire "075", intitulé "Aménagements hydro-agricoles et irrigation". À ce titre, le Responsable du programme budgétaire est de fait le Coordonnateur du Projet. Il sera appuyé par l'unité existante du programme de restructuration et de mise en valeur de la plaine aménagée de Niofila-Douna (PRMV/ND) qui fait partie de la plaine de la Léraba. Cette Unité sera renforcée par du personnel complémentaire dans le cadre de la mise en œuvre du Projet. Il s'agit des experts suivants: expert genre, expert

environnementaliste, expert passation des marchés, responsable administratif et financier et expert en appui institutionnel. La cellule d'exécution du projet, basée à Douna avec une antenne de liaison à Ouagadougou, aura pour tâches principales: i) la coordination, le contrôle rapproché, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des activités du projet; ii) l'élaboration des programmes d'activités et des budgets du Projet; iii) la préparation et le suivi des conventions de partenariat avec les opérateurs et les partenaires du projet ainsi que la préparation des dossiers d'appel d'offres, selon le plan de passation des marchés; iv) la gestion financière et comptable, incluant l'introduction des demandes de décaissements; v) la mise en œuvre d'un plan de communication autour des activités du Projet; et vi) l'élaboration des états financiers et des rapports d'exécution du Projet.

Des contrats de performances seront signés avec toute l'équipe du Projet. Ces contrats devront permettre d'évaluer annuellement la performance de chacun selon les critères retenus et tenant compte des résultats attendus. Les critères porteront sur la diligence et la qualité des actions menées, traduits notamment par le respect de la mise en œuvre du plan de passation des marchés, l'évolution attendue du taux de décaissement, l'atteinte des effets et impacts escomptés.

8. Le Projet passera plusieurs conventions et protocoles avec des structures existantes pour conduire et encadrer les activités du Projet. Les partenaires stratégiques sont les suivants:

- Direction générale des productions végétales (DGPV): mise en œuvre des activités de sensibilisation sur l'utilisation des pesticides et de la fumure organique, la vulgarisation des méthodes de lutte intégrée contre les fléaux, la formation de brigades phytosanitaires et le suivi de la qualité des intrants et distributeurs d'engrais;
- Direction de la nutrition (DN): mise en œuvre de plans d'actions essentielles en nutrition et d'actions essentielles d'hygiène, la création et la dynamisation des groupes d'apprentissage et de suivi des pratiques alimentaires du nourrisson et du jeune enfant;
- Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF): appui au financement des initiatives individuelles et collectives des microentreprises rurales.

Dispositif de suivi-évaluation

9. Le suivi-évaluation interne sera assuré par le chargé de suivi-évaluation du Projet et portera sur le suivi physique et financier, par composante et par catégorie de dépenses, et sur l'évaluation de l'impact du Projet sur les bénéficiaires et sur l'environnement selon des indicateurs pertinents et établis de manière concertée. L'établissement de la situation de référence a été déjà effectué au cours de la préparation du Projet. Il restera à mettre en place un système de suivi-évaluation intégrant des indicateurs objectivement vérifiables et la constitution d'une base de données. Ce système devra être fonctionnel au plus tard six mois après le démarrage du Projet.

10. Des missions de suivi-évaluation externes seront régulièrement organisées par le gouvernement, en appoint des deux missions de supervision annuelle organisées conjointement par la BAD et le FIDA. Un atelier de lancement sera organisé au démarrage du Projet, dès lors que l'ensemble du personnel sera en place et que les conditions préalables au premier décaissement seront satisfaites. Il est prévu un examen à mi-parcours pour s'assurer de la bonne marche générale du Projet et proposer des ajustements éventuels. Il est aussi programmé, vers la fin du Projet, une évaluation finale pour tirer les enseignements et capitaliser les acquis du Projet.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du Prêt. a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du Prêt ainsi que le montant du Prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Total	Montant alloué au titre du Prêt (en Euro)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	2 150 000	100% HT hors contribution de la BAD et des bénéficiaires
II. Equipements et matériels	410 000	100% HT
III. Subventions et dons	30 000	100% hors contribution des bénéficiaires
IV. Biens, services et intrants	4 410 000	100% HT hors contribution des bénéficiaires
V. Consultations	400 000	100% HT
Non Alloué	820 000	
TOTAL	8 220 000	

- b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:
- i) Les dépenses relatives à la catégorie II – Équipements et matériels, incluent également les dépenses liées aux véhicules.
 - ii) Les dépenses relatives à la catégorie IV – Biens, services et intrants, incluent également les dépenses liées aux formations, ateliers et séminaires.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du Prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Logiciel comptable. Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Sélection du personnel du Projet. Le recrutement du personnel contractuel sera effectué conformément aux dispositions du décret n°2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso.
3. Planification, suivi et évaluation. L'Emprunteur/le Bénéficiaire veillera à ce que: i) un système de planification, de suivi et d'évaluation soit mis en place dans les six (6) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.
4. Conformité aux procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique de la BAD. L'Emprunteur veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément aux mesures de sauvegarde environnementale, sociale et climatique de la BAD.
5. Mesures anticorruption. L'Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
6. Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements. L'Emprunteur doit s'assurer que:
 - a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés aux unités de gestion du projet pour sa mise en œuvre;
 - b) les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
 - c) tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

Cadre Logique

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification ¹⁰				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
Objectif général Contribuer à la réduction de la pauvreté et stimuler la croissance économique dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest	Nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique ^{1 3}	0	37 800	63 000	Evaluation d'impact	Années 1, 3 et 6	FIDA & Gouvernement	
	Pourcentage de ménages ayant une période de soudure de 2 mois au maximum	AD ²	AD	<70%	Evaluation d'impact	Années 1, 3 et 6	FIDA & Gouvernement	
	Nombre de personnes dont la résilience s'est renforcée ¹¹	0	37 800	63 000	Evaluation d'impact	Années 1, 3 et 6	FIDA & Gouvernement	
Objectif de développement du projet. Améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles intervenant dans la production et la valorisation de produits dans les filières	Nombre de personnes bénéficiant des services promus par le projet ³	0	56 000	70 000	SSE	Trimestrielle	UCP, Prestataires	Cadre macro-économique stable.
	Pourcentage de ménages déclarant une augmentation de leurs revenus d'au moins 30%	0	65%	80%	Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires	Situation sécuritaire acceptable
Effet 1: La productivité des systèmes agricoles dans les filières ciblées est améliorée	Pourcentage de ménages déclarant une amélioration de l'accès à la terre ou à l'eau à des fins de production (1.2.1)	0	85%	90%	Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires	Bonne capacité institutionnelle de gestion de l'UNC and des UR. Intérêts des paysans aux pratiques agro-écologiques
	Pourcentage de ménages déclarant une augmentation de la production (1.2.4)	0	85%	90%	Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires	
	Augmentation du rendement				Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires	
	Riz de bas-fond	1,5 t/ha	4 t/ha	4 t/ha				
	Oignon	13 t/ha	21 t/ha	25 t/ha				
	Sésame	370kg/ha	800kg/ha	800kg/ha				
	Niébé	300kg/ha	810kg/ha	900kg/ha				
Nombre d'hectares de terres faisant l'objet d'une gestion résiliente face au climat (3.1.4)	0	4 080	5 100	SSE	Trimestrielle	UCP, Prestataires		
Pourcentage de femmes qui déclarent une amélioration de leur régime alimentaire (1.2.8)	0	20%	50%	Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires		
Produit 1.1: Des techniques et connaissances améliorant	Nombre de producteurs ruraux ayant accès aux paquets technologiques (1.1.3) ³	0	26 560	33 200	SSE	Trimestrielle	UCP, Prestataires	Bonne capacité de mise en

¹⁰ Ventilés par sexe et par âge (hommes, femmes et jeunes de 18-35 ans), et par filière autant que possible

¹¹ La méthodologie de mesure de l'indicateur portant sur la résilience des bénéficiaires s'inspirera du cadre et table de bord de la mesure de la résilience axée sur les projets élaborés par le FIDA.

durablement la productivité agricole et la situation nutritionnelle sont maîtrisées par les acteurs	Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou aux techniques de production (1.1.4) ³	0	26 560	33 200	SSE	Trimestrielle	UCP, Prestataires	œuvre des sous-projets d'accès au marché
	Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues (2.1.3.)	0	720	900	SSE	Trimestrielle	UCP, Prestataires	
	Nombre de personnes recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition* (1.1.8) ³	0	3300	6 600	SSE	Trimestrielle	UCP	
Produit 1.2: Des infrastructures durables améliorent la productivité au niveau des filières agricoles ciblées	Nombre d'installations de commercialisation et de transformation construites ou remises en état (2.1.6)		250	350	SSE	Semestrielle	UCP, Prestataires	Bonne capacité de préparation des DAO. Bonne capacité technique
	Nombre d'ha d'infrastructures hydrauliques construites/ remises en état (1.1.2)	0	1920	2 400	SSE	Semestrielle	UCP, Prestataires	
Effet 2: La valorisation et la commercialisation des produits agricoles dans les filières ciblées sont améliorées	Nombre d'emplois créés au niveau des microentreprises rurales (2.2.1) ³	0	2 700	3 600	SSE, CREER	Trimestrielle	UCP, CREER	Les marchés pour les filières appuyées restent porteurs Intérêt des jeunes à s'insérer dans les filières appuyés
	Pourcentage d'augmentation du volume de produits agricoles transformés et commercialisés	0	60%	75%	Enquête spécifique	Annuelle	UCP, prestataires	
	Pourcentage d'organisations de producteurs soutenues ayant conclu des accords formels ou des contrats avec des organismes publics ou privés (2.2.3)	0	40%	60%	SSE, prestataires	Semestrielle	UCP, prestataires	
Produit 2.1: La concertation et la collaboration entre les acteurs des filières sont améliorées	Nombre de sous-projets de développement de filières financés	0	12	16	SSE, prestataires	Trimestrielle	UCP, Maison de l'Entrepreneur du Burkina Faso	Volonté des privés à développer des PPP
	Pourcentage de contrats stipulant les normes ou standards de qualité	A définir	50%	80%	SSE, prestataires	Semestrielle	UCP, prestataires	
Produit 2.2: Les microentreprises rurales ont accès à des services de développement des entreprises adaptés à leurs besoins	Nombre de plans d'affaires des microentreprises rurales financées ²	0	1 700	2 100	SSE, CREER	Trimestrielle	UCP, CREER	Capacité des CREER à se pérenniser
	Nombre de microentreprises rurales produisant des aliments contribuant à la lutte contre la malnutrition	0	160	210	SSE, CREER	Trimestrielle	UCP, CREER	
	Nombre de microentreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises (2.1.1)	0	1 500	1 900	SSE, CREER	Trimestrielle	UCP, CREER	